

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.03.2011






V - 2

Révision: 02.03.2011

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Durcisseur BPO**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Raison sociale : SAS SEA 2 (Orangemarine)  
Adresse : 46 Quai François Mitterrand – 13600 La Ciotat  
Telephone: 04.26.78.20.71 / Fax : 04.42.03.72.40
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
+33 145 425 959  
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
  -  Xi; Irritant  
R36: Irritant pour les yeux.
  -  Xi; Sensibilisant  
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
  -  O; Comburant  
R7: Peut provoquer un incendie.  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
  -   Xi Irritant  
O Comburant
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
peroxyde de dibenzoyl  
maléate de dibutyle

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 1)

· **Phrases R:**

- 7 Peut provoquer un incendie.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
- 14 Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccateurs, savons métalliques). Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 50 Ne pas mélanger avec des agents activateurs ou des réducteurs.

· **Autres dangers**

Inflammable.

Prend feu au contact avec des matières combustibles ou autres substances à pouvoir dégradant.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

Décomposition thermique à partir de 50°C (SADT)

Respecter le point 10

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6	peroxyde de dibenzoyle ☠ Xi R36; ☠ Xi R43; ☠ E R3; ☠ O R7 ⚠ ⚠ Org. Perox. B, H241; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 105-76-0 EINECS: 203-328-4	maléate de dibutyle ☠ Xi R43; ☠ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1, H317	10-25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 2)

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

En cas d'incendie, le produit favorise la combustion.

Risque d'explosion en absence de feu lié au mélange vapeur/air dégagé lors de la décomposition.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· **Autres indications**

Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Respecter le point 10

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Respecter le point 10

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13. <sup>s</sup>

## 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine – risque de décomposition !

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques). Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.

Veiller à un dosage et une addition séparés lors du traitement de la résine polyester.

Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'empêcher une montée en pression dangereuse liée à une éventuelle décomposition.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Eviter les chocs et les frictions.

A partir de 50°C décomposition avec formation de vapeurs/gaz explosifs

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Protection antidéflagrante exigée.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

A protéger contre les matières non compatibles, les salissures et températures élevées.

Respecter le point 10

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux .

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Entreposer à l'écart d'autres produits chimiques, surtout à l'écart d'agents activateurs.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 4)

- **Température maximale de stockage:** +25°C

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc synthétique

Gants en néoprène

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 5)

· **Protection du corps:** *Vêtements de travail protecteurs*

## 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

**Forme:** Pâteuse

**Couleur:** Blanc

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

**Point d'ébullition:** non applicable

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** non applicable

· **Température de décomposition:** 50°C (SADT)

· **Auto-inflammation:** Respecter le point 10

· **Danger d'explosion:** Respecter le point 10

· **Densité:** Non déterminée.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

## 10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**

· **Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

*Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*

*Résiste seulement aux matières inertes.*

*Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.*

*Décomposition thermique à partir de 50°C (SADT)*

*Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.*

· **Possibilité de réactions dangereuses**

*La décomposition thermique ou le contact direct avec un grand nombre de matières étrangères, tel que des réducteurs (ex. agents accélérants d'amines), composés de métaux lourds (en particulier les accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut provoquer des réactions de décomposition autoaccélérées dangereuses, ou pire des explosions ou incendies.*

· **Matières incompatibles:**

*Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques).*

*Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.*

· **Produits de décomposition dangereux:**

*Formation de différents produits organiques de décomposition ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs liée à la décomposition.*

*Danger de formation de produits pyrolysés toxiques*

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 6)

## 11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)

**105-76-0 maléate de dibutyle**

Oral LD50 3730 mg/kg (rat)

Dermique LD50 10000 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Diluer le produit avec un liquide inerte approprié jusqu'à obtenir une concentration en peroxyde en dessous de 10% et éliminer conformément à la loi relative à l'élimination des déchets.

· **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 06\* produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 5.2 Peroxydes organiques.
- **No ONU:** 3108
- **Groupe d'emballage:** -
- **Etiquette de danger:** 5.2
- **Nom d'expédition des Nations unies:** 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl)
- **Code de restriction en tunnels:** D

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 5.2
- **No ONU:** 3108
- **Label:** 5.2
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** F-J,S-R
- **Désignation technique exacte:** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 5.2
- **No ID ONU:** 3108
- **Label:** 5.2
- **Groupe d'emballage:** -
- **Désignation technique exacte:** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Peroxydes organiques.

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.02.2012

V - 3

Révision: 12.01.2012

(suite de la page 8)

### 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R7 Peut provoquer un incendie.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Labor
- **Contact:** Frau S. Schaller
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**